

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

Le 30 mars 2017, à 20h07 le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 & 2121-11 du C.G.C.T. s'est réuni en séance publique, Salle du Cadran Solaire, sous la présidence de M. le Maire Francis Fustin.

Présents : Mmes Denize *Patricia*, Marmouzet *Marie Laure*, Mercier *Nadine*, Paintiaux *Sabine*, Cacheux *Catherine*, Avril *Annick*
Ms., Lamy *Denis*, Martin *Cédric*, Pouille *Xavier*, Vandeville *Laurent*, Wantier *Vincent*.
Martin *Cédric*

Absents :

Représenté(s) ; Lefebvre *Laurent* procuration à M. Wantier *Vincent*, Bailliez *Dominique* procuration à M. Lamy *Denis*

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- Si les conseillers acceptent comme Secrétaire de séance Mme Patricia Denize
- Adopté l'unanimité,
- Si la séance peut se dérouler dans la salle du Cadran Solaire
- Adopté l'unanimité,
- s'il est autorisé à procéder à l'enregistrement des débats de l'assemblée communale.
- Adopté l'unanimité,

Il rappelle la date de convocation du présent conseil, le 21 mars 2017, et la date d'affichage le même jour. Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire a déclaré la séance ouverte et le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2017.

Délibération N°1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2017

Le Maire rappelle que le compte rendu du conseil du 15 mars 2017 avait été transmis, joint à leur convocation du 21 mars 2017, à l'ensemble des conseillers municipaux, qu'aucune question écrite n'ayant été transmise au secrétaire de séance, il propose d'approuver le compte rendu de la séance du 15 mars 2017.

Monsieur le Maire met aux votes la délibération N°1 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

POUR : 12 dont 2 représentés CONTRE : 3 dont 1 représenté ABSTENTION : 0

Délibération N°2 ; Vote du compte de gestion 2016

Rappels ;

La comptabilité communale supposant l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier), il y a donc deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion.

Avant de procéder au vote du budget primitif 2017 qui doit avoir lieu avant le 15 avril, nous devons

- voter le compte de gestion du comptable public,
- puis le compte administratif en l'absence du Maire. Ce compte administratif détermine le résultat et l'affectation de celui-ci.
- après le vote des taux d'imposition communaux et celui des subventions accordées par le conseil, nous voterons le budget primitif en intégrant comme chaque année, le résultat de l'exercice précédent ainsi déterminé et affecté.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,
- Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées au compte administratif,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par M. Drieux, comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M le Maire met aux votes la délibération N°2 portant sur l'approbation du compte de gestion 2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve le compte de gestion de l'exercice 2016

POUR : 12 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3 dont 1 représenté
-------------------------------------	-------------------	--

Délibération N°3 ; Vote du compte administratif 2016
--

Résultat du compte administratif 2016

La section de fonctionnement s'élève :

- en dépenses à	570 187,32 €
- en recettes à	647 367,36 €
soit un résultat excédentaire 2016 de	77 180,04 €
et un excédent cumulé de clôture au 31/12/2016 de	373 883,38 €

La section d'investissement s'élève :

- en dépenses à	305 826,87 €
- en recettes à	220 012,61 €
soit un résultat déficitaire de	- 85 814,26 €.

Les résultats antérieurs reportés s'élèvent à	+ 88 771,36 €
Les investissements 2016 qui restent à réaliser sont de	430 037,40 €
Les recettes 2016 qui restent à réaliser sont de	+ 130 985,00 €
Le déficit de la section d'investissements s'élève à	296 095,30 €

Mme la 1^{ère} adjointe, en l'absence de M le Maire, met aux votes la délibération N°3 portant sur l'approbation du compte administratif si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2016

POUR : 12 dont 2 représentés CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 dont 1 représenté

Délibération N°4 : Fixation des taux d'imposition : taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti 2017

Le maire rappelle que le Ministère du budget nous a transmis le l'état N°1259 de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2016. La loi de finance pour cette même année a fixé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour l'année à hauteur de 0,40 % des bases.

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière		Total
		bâti	non bâti	
Rappel taux d'imposition 2016	11,73%	17,29%	61,14%	
Bases d'imposition 2016	1 035 000	563 800	315 00	
Rappel Recettes 2016	121 406	97 481	19 259	238 146
Taux d'imposition : votés 2017	11,73%	17,29%	61,14%	
Base prévisionnelles 2017	1 021 000	583 800	31 500	
Recettes Prévisionnelles 2017	119 763	100 939	19 259	239 961

Le Maire rappelle que ces recettes prévisionnelles sont établies sur les mêmes taux d'imposition communaux de 2014 & 2015. Il sera remis aux conseillers municipaux une copie du tableau de comparaison de l'état 1259 avec le taux moyen national et départemental dès que les services fiscaux nous les enverront.

M le Maire compte tenu,

- des efforts commencés et qui vont se poursuivre, pour rationaliser et donc maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- des difficultés conjoncturelles et d'un environnement économique demeurant incertain,
- de l'équilibre financier assuré tel qu'il ressort du Plan Pluriannuel d'Investissements de Goeulzin sur la période 2014/2020.

Propose au Conseil municipal de maintenir en 2017 les taux votés en 2016.

M le Maire met aux votes la délibération N°4 maintenant en 2017 les taux votés en 2016 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve les taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) de l'exercice 2016

POUR : 15 dont 3 représentés CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nombre d'adhérents ; 60 dont Goeulzinois(es) ; 35
Prêt salle Cadran Solaire/après-midi : 0 soirée(s) 0

7) Anciens Combattants

2014	2015	anciens combattants	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
400	500		500	500	500	500	500	500.00

Prêt salle Cadran Solaire/ journée (s) : 5 soirée(s) : 1

8) Coopérative scolaire ;

2014	2015	coopérative scolaire	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
850	850		850	850	850	500	500	500.00

9) Course Férin Goeulzin

2014	2015	Course Férin Goeulzin	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
500	600		600	600	600	600	600	600.00

Plus de 440 participants en moyenne

10) GYM; (e)

2014	2015	Gym (e)	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
700	700		700	700	700	700	500	500.00

Nombre d'adhérents ; 11 dont Goeulzinois (es) ; 11
Prêt salle Cadran Solaire/après-midi ; 36 soirée(s) : 0

11) Association des Parents d'élèves

2014	2015	A P E	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
600	650		650	650	650	800	650	650.00

Prêt salle Cadran Solaire/ journée (s) : 3 soirée(s) : 1

12) Association Bibliothèque

2014	2015	Bibliothèque	2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
1 300	1 300		1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1300.00

Nombre d'adhérents ; 55 dont Goeulzinois(es) 55
Prêt salle Cadran Solaire/ après-midi : 0 soirée(s) : 0

13) Club de l'Amitié ;

- (a) Inclue la contribution exceptionnelle de 700€ attribuée pour l'anniversaire des 40 années d'existence de l'association (transfert de 77,8% de la subvention APEPAC).
- (b) compris complément subvention de 600€ faisant suite à la perte de recettes pour le Club avec l'obligation qui nous a été faite d'annuler la braderie de septembre 2016.

2014	2015		2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
1372	(a) 1 750	club de l'amitié	1 500	1 380	1 380	1380	1 400	1400.00
		D.M.			(b) 600		-	

Nombre d'adhérents ; 44 dont Goeulzinois(es) ; 34

Prêt salle Cadran Solaire/après-midi : ± 40 soirée(s) : 1

14) Golf Educatif du Marais :

2014	2015		2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
600	1250	GEM	2000	1250	1250	3000	(d) 2 000 (e) 1 000	2 000.00 1 000.00

Nombre d'adhérents ; 53 dont Goeulzinois(es) ; 19

Prêt salle Cadran Solaire/ après-midi : 0 soirée(s) : 2

(c) En prévision du renouvellement du bail au GEM en 2017, sera proposé aux conseillers lors d'un prochain conseil, la suppression de la clause prévoyant la prestation d'une tonte du parcours du GEM tous les 15j sur ± 16 tontes sur 8 mois annuellement, qui représente un coût estimé de ;

- ±16 tontes annuelles de 2h30mn/tonte (soit 40h00) et un coût horaire toutes charge sociales de 17€ tcc soit un coût de 680€/annuel
 - un complément de subvention correspondant au coût salarial hors amortissement du tracteur, vous ai proposé en supplément de la subvention 2016.
- d) subvention exceptionnelle d'investissements : Travaux; pour un montant de 1000€ : subvention proposée de 1 000€

15) A.P.E.P.A.C. :

2015 : proposée 900€ : la contribution exceptionnelle de 700€ attribuée pour l'anniversaire des 40 années d'existence de l'association Club de l'Amitié permise par le transfert de 77,8% de la subvention APEPAC à la demande de son Pdt.

2014	2015		2016			2017		
			demandée	Votée	payée	demandée	Proposée	votée
Non	-	APEPAC	-	-	-	4 500	1300	900.00
						Subv. Exceptionnelle anniversaire 2017		1 600.00

Nombre d'adhérents ; 300 dont Goeulzinois(es) ; 80

Prêt salle/ Cadran Solaire/ après-midi : 0

soirée(s) : 1

Rappel		Associations bénéficiaires	Année 2016			année 2017		
2014 payée	2015 payée		Demandée	votée	payée	Demandée	Proposée	votée
200	-	club d'histoire locale	-	-	-	0	0	0
-	-	le comité de la foire aux puces	-	-	-	0	0	0-
-	-	Le Comité des Fêtes	-	-	-	113.80	114	114
-	100	junicode école	-	100	100	-	100	100
-	-	association pétanque	-	470	-	-	200	200
200	300	Amical du personnel	300	300	300	300	300	300
305	305	ramiers	305	305	305	305	305	305
456	460	pêche Goeulzinoise	460	460	460	460	460	460
700	700	Gym	700	700	700	700	500	500
400	500	anciens combattants	500	500	500	500	500	500
850	850	coopérative scolaire	850	850	850	450	500	500
500	600	course Férin Goeulzin	600	600	600	600	600	600
600	650	A P E	650	650	650	850	650	650
1 300	1 300	Bibliothèque	1 300	1 300	1 300	1300	1 300	1300
1372	1750	(a) club de l'amitié	1 500	1 380	1 380	1380	1 400	1400
-	-	(b) dm	-	-	600	-	-	-
600	1 250	(c) (d) Golf Educatif du Marais	2 000	1 250	1 250	2 000 1 000	2 000 1 000	2000 1000
900	-	APEPAC	-	-	-	4 500	1 300	900 1600
8 383	8 765	total	9 165	8 865	8 995	14 458.8	11 229	12 429
	+ 4.56.%	évolution			+ 2.60%		+ 25% (/payée 2016)	+40% (/votée 2016)

Monsieur le Maire propose de fixer le budget global des subventions à la somme de 12 429.00€.

M le Maire met aux votes la **délibération N°5** si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve le montant des subventions ci-dessus reprises au tableau pour la somme de 12 429.00€ en précisant que :

- la subvention d'investissement de 1000€ TTC s'entend pour un ensemble de matériels d'irrigation et payable sur production de factures acquittées par l'association GEM

- la subvention de 2500€ accordée à l'A.P.E.P.A.C. s'entend d'une subvention de fonctionnement accordée de 900€, d'une subvention exceptionnelle de 1600€ au regard de l'anniversaire des 30 années de la création de l'association et de la production de spectacles gratuits pour le public jeune de la commune. (écoles, NAP, ALSH...)

POUR : 15 dont 3 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°6 ; approbation du budget primitif 2017
--

Une présentation générale du budget primitif 2017 a été remise aux conseillers.

M le Maire met aux votes la délibération N°6 approuvant le budget primitif de Goeulzin pour l'année 2017 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve le budget primitif de l'exercice 2017.

POUR : 14 dont 3 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------------------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N°7 ; Renaturation et boisement de la friche de la petite Sensée

Monsieur le Maire expose aux élus le projet de renaturation et de boisement de la friche de la Petite Sensée et remets aux conseillers de larges extraits du diagnostic « biodiversité / nature en ville » de la commune de Goeulzin en cours d'élaboration avec les services de la CAD

Etat des lieux et enjeux en matière de biodiversité dans la commune : le renforcement écologique des espaces naturels publics situés en périphérie de la commune de Goeulzin

La commune se situe dans le secteur paysager du plateau de l'Ostrevent. Ce dernier, identifié dans le schéma de trame verte et bleue communautaire, se caractérise par de vastes plaines agricoles.

Il comporte deux pôles de nature : le site du lac de Cantin et le complexe du bois de la Garenne et du Mont Saint Rémy.

Situation de Goeulzin par rapport aux corridors du Schéma de trame verte et bleue

1) Concernant la trame bleue

La commune de Goeulzin est située sur le tracé d'un corridor aquatique identifié dans le schéma de trame verte et bleue. Ce dernier, matérialisé par la présence de la petite Sensée et le Canal de la Sensée, traverse la commune du Nord au Sud.

A l'est de la commune se trouve le pôle de nature du lac de Cantin situé en partie sur la commune de Goeulzin. Ce site naturel communautaire fait depuis quelques années l'objet de mesures de préservation et de valorisation. La mise en œuvre du plan de gestion du site fait l'objet d'un partenariat avec le Conservatoire des Sites Naturels.

Un étroit partenariat avec les associations locales a été formalisé par biais de convention (GON, Le pleurote sinois, MNLE, sociétés de chasse de Goeulzin ...). Sur le modèle des Réserves Naturelles régionales, la CAD et le C.E.N. réunissent chaque année un comité de gestion consultatif dont fait partie la commune représentée par le maire.

A terme la CAD et le CEN Conservatoire d'Espaces Naturels envisagent de solliciter la Région pour la reconnaissance du site en réserve naturelle. La commune de Goeulzin, au regard des enjeux de trame bleue possède donc une double opportunité :

- Elle se situe sur un secteur d'échange Est/Ouest entre le lac de Cantin à l'Est et la petite Sensée à l'Ouest.
- Elle se situe sur le corridor humide Nord/ Sud de la petite Sensée

Les opérations menées par la commune permettront le tissu urbain perméable à ces échanges.

2) Concernant la trame verte

La proximité des buttes boisées, marquant le paysage de l'Ostrevent, constitue un enjeu pour la commune. Goeulzin se situe sur un corridor Est/Ouest boisé à conforter. L'enjeu paysager des boisements sur ce secteur est un élément fort. Les boisements sont en effet un point de relief au sein de ce vaste plateau agricole.

L'enjeu écologique lié aux buttes est important. Elles représentent des zones refuges pour la faune au sein d'une plaine cultivée de façon intensive.

La localisation géographique de la commune présente un double intérêt au regard de la stratégie biodiversité en terme de trame bleue et de trame verte.

3) L'objectif général du projet est :

- de préserver et revaloriser les espaces naturels le long de la Petite Sensée, à des fins à la fois de protection de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie pour les habitants.
- de créer un maillage écologique entre les espaces verts intra-muros et périphériques
- de répondre aux enjeux écologiques territoriaux :
 - en confortant le corridor écologique boisé
 - en confortant le corridor humide

Pour l'espace boisement, l'ambition de la commune est de renforcer sa vocation écologique. Des liaisons écologiques fonctionnelles entre les zones naturelles seront aménagées. L'objectif est double :

- Créer des liaisons fonctionnelles entre les différents espaces naturels de la commune pour favoriser le déplacement des espèces ;
- Recréer des liens entre ville et campagne en travaillant sur les franges urbaines ;
- Renforcer et gérer un milieu naturel par la diversification des plantations et la création d'habitats naturels.

4) Qualité écologique du projet, caractère innovant et transférable

La petite Sensée est un cours d'eau d'intérêt communautaire. Du fait de la présence de champs captant sur Férin (au Nord de la commune de Goeulzin) dont les forages ont été acquis par la CAD en 2017, sa préservation est un enjeu fort pour le territoire.

Le projet aura un impact pour les habitants : les différentes composantes suivantes du projet auront un impact positif pour les habitants en facilitant et en encourageant un meilleur accès aux espaces de nature :

- Aménagement de tables,
- Aménagement d'un parcours de santé (?) et de promenades, (?) avec
- Réaménagement d'un chemin praticable le long de la Petite Sensée

Le projet répond aux enjeux identifiés dans le schéma de trame verte et bleue pour la plaine d'Ostrevent et vise à véritablement réintégrer cette zone dans le maillage écologique global du territoire de la CAD.

M le Maire met aux votes la délibération N°7 si tous les conseillers reconnaissent avoir les informations utiles et nécessaires pour voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

- D'approuver le projet d'aménagement
 - D'autoriser la candidature à l'appel à projets « Nature en ville » pour un financement FEDER. La Communauté d'Agglomération du Douaisis, ensemblier, déposera cette candidature sur la base de la stratégie biodiversité et paysages de la CAD.
- Pour l'opération ci-dessus présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

POUR : 12 dont 2 représentés	CONTRE : 0	ABSTENTION: 3 dont 1 représenté
-------------------------------------	-------------------	--

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, M le Maire prononce la levée de la présente séance à **22h06** et remercie Mmes et Ms les conseillers municipaux ainsi que les Goelzinois présents ce soir dans la salle du Cadran Solaire.

Le Maire Francis Fustin

